

Championnat jurassien de pumptrack kids 2026 REGLEMENT

1. Organisateur

L'organisateur du Championnat jurassien de pumptrack KIDS (Champ. JPK) est la Fondation Jura Bike Park (Fond. JBP)

2. Responsabilité

La participation au Champ. PK se fait à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque concurrent-e doit être en possession d'une assurance accidents individuelle ainsi que d'une assurance responsabilité civile couvrant d'éventuels dommages à autrui ou au matériel. L'organisation ne prend pas en charge les frais de sauvetage ni d'intervention médicale.

3. Inscriptions et Principe

Tout jeune de 3 à 14 ans muni d'une trottinette ou d'un vélo en parfait état de fonctionnement et capable de s'en servir seul est autorisé à participer. La finance d'inscription se monte à CHF 5.- par personne. L'inscription se fait sur place le jour de la manifestation ou en ligne sur le site jurabikepark.ch.

Le participant s'élance en contre-la-montre sur la piste de pumptrack et effectue le nombre de tours correspondant à sa catégorie. Il peut participer à vélo ou en trottinette ou dans les deux disciplines. Un classement est établi pour chaque catégorie d'âge, avec la distinction fille et garçon, vélo et trottinette.

4. Chronométrage

L'organisateur se réserve le droit de trancher en cas de litige et ne rentre pas en matière quant aux éventuelles requêtes.

5. Matériel obligatoire

Le port du casque est obligatoire. Les genouillères et coudières sont conseillées. Les participants s'assurent que leur vélo ou trottinette est en parfait état de marche avant de prendre part à la manifestation.

6. Dossards

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être entièrement visible tout au long de la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement.

7. Arrêt ou annulation de la course

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le Champ.JPK pour mauvaises conditions météorologiques pouvant mettre en péril la sécurité des coureurs ou de toute autre raison. L'organisateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours. Les coureurs ne pourront prétendre à aucun dommage et intérêt, aucune finance d'inscription ne sera remboursée.

8. Droit à l'image et diffusion des données

Chaque concurrent-e renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve à laquelle il/elle prend part, comme à tout recours à l'encontre de l'organisateur ainsi que de ses partenaires pour l'utilisation de toute image ou photo concernant la manifestation dans le cadre de la promotion de celle-ci. Le participant accepte la diffusion de son nom, prénom, catégorie dans la liste des résultats accessible à tous via le site jurabikepark.ch

La Fond. JBP ainsi que ses partenaires sont autorisés à utiliser les adresses e-mail des participants à des fins de promotion ou information.

9. Litige

Tout litige est tranché par un jury d'appel présidé par le président de la Fond. JBP. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.

10. Comportement

Les participants respectent les consignes des organisateurs ainsi que des bénévoles. Ils font preuve de fairplay envers les autres concurrents. Ils respectent le matériel et ne jettent aucun déchet sur la piste ainsi qu'à ses alentours.

Les parents ne sont pas autorisés à accompagner leur enfant sur la piste.

La participation au Champ. JPK entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Porrentruy, août 2026, La Fondation Jura Bike Park